

Année universitaire 2025-26 CNAM Guadeloupe - Tous lieux de cours

MODALITES de DEPOT des DEVOIRS (DGC, DSGC, Licence CCA de l'INTEC, Master CCA de l'INTEC) pour toute inscription au Cnam Guadeloupe

Les devoirs sont à **déposer en ligne** dans un espace dédié pour chacune des UE et chacun des lieux d'enseignement (Centre d'enseignement de PâP, Centre d'enseignement de Saint-Martin et CFA de la CCI IG).

Les devoirs doivent être réalisés **uniquement sous Word** à l'aide du **format-type mis à disposition**. Aucun devoir au format PDF ou manuscrit ne sera accepté.

Le **nom du fichier** comportera les informations suivantes : Modalité (HTT ou Apprentissage)-Code d'UE-Numéro de devoir-Nom-Prénom.

Pour le DGC et le DSGC, en cas de difficulté, une version « papier » peut être déposée au Cnam Guadeloupe Centre d'enseignement de Pointe-à-Pitre (Campus de Fouillolle) :

aux jours et heures suivants : Lundi au Vendredi : 17h45 à 20h30, samedi : 08h-12h30.

RAPPEL – Tout devoir remis hors délai sera corrigé mais ne sera pas pris en compte pour l'attribution du point de bonification.

Disposition nationale du CNAM-INTEC :

" L'utilisation excessive de l'IA et le plagiat seront sanctionnés d'un 0/20. "

Calendrier prévisionnel de **date limite de remise des devoirs** :

Licence et Master CCA de l'INTEC (**au 15/09/2025, Modifié le 10/11/2025**)

	Devoir 1	Devoir 2	Devoir 3	Devoir 4		Contrôle continu composé de 2 devoirs et 1 QCU par UE et par semestre (30 %)
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4		
Licence CCA du Cnam-INTEC						Les candidats doivent avoir soumis les devoirs à la correction sous réserve que ceux-ci aient été remis dans les délais exigés..
Master CCA du Cnam-INTEC	lun 17/11/25	lun 15/12/25	lun 02/03/26	mar 07/04/26		
TEC439 / TEC449	Alerte : prendre connaissance de l'organisation spécifique pour l'agrément et le mémoire.					

DGC et DSGC (**au 15/09/2025, Modifié le 07/11/2025**)

	Devoir 1	Devoir 2	Devoir 3	Devoir 4	Devoir 5	
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 4	
DGC						Obtenir le point de bonification pour le DGC et le DSGC Les candidats doivent avoir soumis à la correction au moins 4 des 5 devoirs ; - Et avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à 4 devoirs remis (les 4 meilleures notes étant prises en compte pour le calcul de la moyenne, sous réserve que les devoirs aient été remis dans les délais exigés.
DSGC	ven 21/11/25	ven 19/12/25	ven 06/03/26	ven 10/04/26	ven 17/04/26	
TEC217 Mémoire professionnel	Modalités nationales de remise des fiches de synthèse - Pas de cours en présentiel					

Attention : même s'il n'y a pas de cours en présentiel pour une UE, les devoirs peuvent néanmoins être remis pour l'UE.